

Bonjour à tous nos téléspectateurs. Bonjour, Dipali Ojha. Vous êtes avocate en Inde, et vous êtes membre de l'association Indian Bar. Et vous allez nous parler d'une action que vous avez entreprise contre l'une des principales organisations internationales, l'OMS. En guise d'introduction, si vous pouviez expliquer à nos téléspectateurs qui vous êtes, quel est l'objet de votre association et ce qui a déclenché, l'action que vous avez entreprise ?

Xavier, merci de me recevoir. Je suis Dipali Ojha, avocate en exercice et membre de la Bombay High Court et de la Cour suprême de l'Inde. Je fais aussi partie de l'Association Indian Bar. Nous sommes une association d'avocats, un groupe d'avocats, et nous sommes répartis dans tous les États de l'Inde. Et nous travaillons pour apporter plus de transparence et de responsabilité dans le système judiciaire et pour la protection des droits fondamentaux des personnes.

Maintenant, avec la pandémie, tout le monde a été pris par surprise et les gens courent partout, y compris le gouvernement, les agences de santé, pour trouver le remède, comment nous pourrions endiguer la pandémie. Nous sommes tombés sur quelques documents de recherche qui parlaient de ce médicament, l'ivermectine. Certains groupes de médecins et d'experts ont dit qu'ils avaient des données suffisantes pour établir une recommandation de ce médicament, l'ivermectine pour traiter et prévenir le covid-19. Donc nous avons fait des recherches dans ce domaine. Et ce qui a déclenché notre action, cette requête juridique, était un tweet du 10 mai par la Dr. Soumya Swaminathan. C'est la scientifique en chef à l'Organisation mondiale de la santé. Et le tweet est venu en réponse à une annonce du ministre de la santé de l'État de Goa en Inde. Et l'annonce concernait l'utilisation de l'ivermectine dans le traitement du covid dans l'état de Goa. Ainsi, dans son tweet, le Dr. Soumya Swaminathan a dit, je la cite "la sécurité et l'efficacité sont importantes pour l'utilisation d'un médicament pour une nouvelle indication, l'OMS recommande de ne pas utiliser l'ivermectine pour le covid 19, sauf dans les essais cliniques." Et dans ce tweet, elle avait intégré un lien. Et ce lien concernait une déclaration publique de la société pharmaceutique Merck. Et la déclaration contenait la raison pour laquelle Merck avait un avis défavorable sur l'utilisation de l'ivermectine pour le covid.

Donc d'une certaine manière, elle a utilisé cette déclaration de Merck, comme document de soutien, pour sa position contre l'utilisation de l'ivermectine.

Maintenant, pourquoi analysons-nous le tweet ? Ce que nous nous demandons, c'est comment se fait-il y a deux positions contradictoires ?

Il y a eu une prise de position du ministre de la santé de l'état de Goa en Inde, qui, j'en suis sûre, a consulté des experts, des médecins avant d'en arriver à sa position. Et cette annonce est suivie immédiatement par un tweet de l'OMS, disant que l'ivermectine ne doit pas être utilisée pour traiter le covid .

Dipali, si je peux vous interrompre, avant d'entrer dans les détails, puis-je vous demander de dresser un portrait de ce qu'est la situation, concernant les recommandations générales en Inde pour le traitement du Covid ? Le ministre de la Santé a-t-il recommandé l'utilisation globale de traitement précoce en Inde à l'heure actuelle ?

A ce jour, l'ivermectine fait partie du protocole national. Nous avons une directive nationale pour la gestion du covid. L'ivermectine a donc été incluse en première instance dans le protocole national le 22 avril, et dans la révision du 7 mai, il a été maintenu dans le protocole national. Et la dernière mise à jour, du gouvernement indien, date du 24 mai et contient également l'ivermectine. Donc l'ivermectine est incluse dans la catégorie du "peut être utilisée", ce qui signifie qu'elle peut être utilisée pour les patients avec des symptômes légers et ceux isolés à domicile. Donc à ce jour elle est incluse dans le protocole national national .

Donc, ce que vous dites c'est que le National Health Service et le ministre sont allés à l'encontre d'une recommandation de l'OMS ?

Parce que l'OMS, en gros, n'a pas recommandé l'utilisation de l'ivermectine, dans le traitement du covid-19, mais le gouvernement... le ministre de la santé de l'Inde a décidé qu'il y avait une quantité suffisante de données pour qu'ils recommandent l'utilisation de ce médicament ?

Oui, donc c'était en effet une position contradictoire. Le gouvernement de l'Inde a recommandé l'utilisation, et en conséquence le gouvernement de Goa, a décidé d'aller de l'avant et d'utiliser l'ivermectine pour

traiter les patients atteints de covid. Mais l'OMS a pris cette position disant que nous ne devrions pas utiliser l'ivermectine. En fait, je vais vous amener à une mise à jour sur ce qui s'est passé après cette semaine. Il y a eu une pétition déposée à Goa, et en fait, il y a eu de nombreuses pétitions déposées qui concernaient divers aspects de la gestion du covid dans l'état, dont peu de pétitions concernaient l'utilisation de l'ivermectine. Et étonnamment, on a juste le jugement qui est arrivé. Quand la cour a demandé à l'Etat de Goa d'expliquer sa position et de déposer une déclaration sous serment expliquant pourquoi il a estimé cela, quelle était la base scientifique pour inclure l'ivermectine, je vais juste lire quelques phrases sur ce que ce qu'était la position de l'État de Goa. Je lis des informations : dans une déclaration déposée devant la Haute Cour de Bombay à Goa, qui avait demandé au gouvernement de Goa d'expliquer sa position sur le covid-19, le gouvernement a fait référence aux rapports qui ont déclaré que les conseils de l'Organisation mondiale de la santé de ne pas utiliser l'ivermectine, car son efficacité reste à prouver, sont erronés." Donc le gouvernement de l'état de GOA a en fait fait une déclaration sous serment, que la position de l'OMS concernant l'ivermectine semblait être erronée. Il ajoute que diverses études menées dans différents pays ont montré que le médicament a un effet positif sur la prévention et le traitement et la guérison des patients. Maintenant, le ministre de la santé dit dans une déclaration sous serment "Je dis que les études et les rapports sont disponibles sur le site web iVMMeta.com, il y a des rapports qui ont trouvé que l'analyse de l'OMS sur ce médicament est erronée, et que le taux de mortalité est en fait bien plus faible si le médicament est utilisé pour un traitement précoce ainsi que pour la prophylaxie." Donc, en fait, c'est une grande victoire, parce que nous avons le gouvernement de Goa qui déclare cela sous serment. Et le jugement qui est venu, la haute cour a rendu avec le jugement il y a juste un jour, nous analysons le jugement mais le résumé est : Le tribunal a rendu un jugement en faveur de l'utilisation de l'ivermectine. Donc c'est une grande victoire et c'est arrivé. Je veux dire, cet événement s'est produit juste après notre publication de l'avis juridique, et vous savez, nous devons juste savoir qu'il existe une autre victoire pour l'utilisation de l'ivermectine en Inde.

Dans ce cas particulier, qui étaient les parties ? C'était l'état de Goa. Et qui était le défendeur ?

Pardon, pouvez-vous répéter, Xavier ?

Qui étaient les parties à cette affaire ?

Il y a plusieurs individus en fait, c'est un groupe, c'est une association qui est le pétitionnaire et c'est déposée contre l'État de Goa.

Étaient-ils des médecins ?

Ce que je comprends, c'est que c'est une Association d'avocats de Goa.

Donc ils ont attaqué la décision de l'Etat sur l'utilisation de l'ivermectine ? Et vous ne savez pas si ces avocats ont fait cette procédure au nom de l'industrie pharmaceutique, ou s'ils avaient des conflits d'intérêts ou un lien d'intérêt avec les entreprises pharmaceutiques, parce qu'en substance, ce que vous avez commencé par dire plus tôt, est que la déclaration de Merck a été incluse, et rappelons à nos téléspectateurs que Merck est l'un des principaux fabricants d'ivermectine dans le monde. Et donc on ne sait pas ce qui aurait pu être la force motrice de ces avocats ?

Exact, donc nous ne savons pas. Nous essayons toujours de trouver ce qui pourrait l'être. Mais cette pétition particulière a été déposée immédiatement après le tweet provenait du Dr Soumya Swaminathan de l'OMS. Donc, vraiment, je pense qu'il a été encouragé par le tweet du Dr Soumya Swaminathan. Il y avait une autre chose que nous avons observé, après ce tweet du 10 mai, il y a un autre état en Inde, Tamil Nadu, qui avait initialement

inclus l'ivermectine dans son protocole d'état, mais après ce tweet, ils ont retiré l'ivermectine du protocole, pour cet état du Tamil Nadu.

C'était donc l'impact du tweet. Et juste pour informer les téléspectateurs, le tweet a été supprimé il y a deux ou trois jours. Ce que nous comprenons, c'est que le fonctionnaire de l'OMS craignant d'être arrêté, il a supprimé le tweet.

OK, donc si je comprends bien et avant de passer à la partie suivante de l'interview. Donc, la position nationale du ministre de la santé est que l'ivermectine est recommandé en traitement précoce et comme prophylaxie pour les cas légers et moyens. Il y a un état en Inde, où le ministre d'État a expliqué, que le raisonnement de l'OMS pour ne pas recommander l'utilisation de l'ivermectine est erronée. C'est ce qui s'est passé et cela a été jugée, et il y a une déclaration sous serment de ce ministre, ce qui, je pense, est une déclaration très forte.

Maintenant, la raison pour laquelle je voulais vous parler, est que j'ai vu une lettre dans laquelle vous avez démarré une procédure contre l'OMS, et tout d'abord, eh bien, je serais intéressé de comprendre réellement quel était le fondement de votre action, quel est le bien-fondé. Et si vous pouviez juste nous en dire un peu plus sur cette affaire.

Bien. Donc, je vais vous expliquer un peu plus en détail, c'est un avis juridique. C'est donc un premier pas vers l'ouverture d'une procédure judiciaire. Donc, en vertu du principe de justice naturelle, nous lui avons signifié un avis juridique. Et actuellement notre équipe juridique, nos experts travaillent sur les dispositions de la loi, que nous pourrions inclure lorsque nous engagerons l'action en justice, et quelles parties, pourrait être amenées ou accusées, avec le Dr. Soumya Swaminathan, voici c'est ce sur quoi notre équipe travaille en ce moment. Sur les raisons de cette action et le bien-fondé de la publication de cet avis juridique, Comme je l'ai dit, numéro 1, il y a eu ce tweet trompeur du 10 mai, et les répercussions de ce tweet, je viens d'expliquer que cette affaire a donné lieu à la décision de la haute cour à Goa et l'état de Tamil Nadu, qui ont supprimé, retiré l'ivermectine de son protocole d'état.

Maintenant, concernant ce tweet, elle avait joint la déclaration d'une société pharmaceutique, Merck. Mais notre question la concernant est : étant donné qu'elle est le fonctionnaire de l'OMS, le scientifique en chef de l'OMS, pourquoi n'a-t-elle pas pris comme document la directive en vigueur de l'OMS, qui est apparu bien plus tard que la déclaration, car la déclaration de Merck est datée du 4 février 2021, alors que le rapport de l'OMS, qui a sa propre recommandation contre l'utilisation de l'ivermectine, est daté du 31 mars 2021. Alors pourquoi a-t-elle choisi pour appuyer son tweet cette déclaration de Merck, au lieu du rapport de l'OMS pour qui elle travaille ?

C'est le premier point.

Numéro deux, comme nous l'avons dit, Merck est le principal fabricant d'ivermectine, nous avons également appris que Merck est en train de mettre au point son propre antiviral, si je me souviens du son nom correctement, c'est le Molnupinavir, médicament antiviral pour le covid. Donc elle a ignoré le fait que Merck... qu'il pourrait être en conflit d'intérêt dans le fait que Merck émette sa déclaration contre l'ivermectine, parce qu'ils sont en train de développer leur propre médicament antiviral. Et d'après mes lectures, les essais cliniques sont en cours concernant le médicament Molnupinavir.

Donc c'était à propos du tweet. Puis nous sommes tombés sur des volumes de données. Nous sommes tombés sur un rapport du F.L.C.C.C. , qui est l'Alliance de première ligne pour les soins intensifs du COVID-19 aux États-Unis, et BIRD, le comité britannique de recommandation de l'ivermectine au Royaume-Uni.

Et nous avons consulté leurs rapports et les données qu'ils ont recueillies. Nous avons également regardé en détail le témoignage du Dr. Pierre Kory , au Sénat américain, le 8 décembre 2020, où il a expliqué comment il a lui-même et ses médecins, guéri les patients, avec des symptômes légers ainsi que des cas d'hospitalisation graves. Et nous sommes tombés sur quelques cas aux USA où des personnes d'un âge avancé sous ventilateur, sous assistance respiratoire, sous coma médicalement induit, ils ont survécus, ils ont battu le covid ! Et l'ivermectine avait été utilisée comme traitement.

Cela montre bien pourquoi nous devrions inclure l'ivermectine comme traitement. Mais ce que nous avons vu, c'est que ce médicament ou quoi que ce soit sur ce médicament a été complètement supprimée dans les médias, et toute personne qui parle en faveur de son utilisation est censuré. Il ou elle est censuré, même Pierre Kory, a dit que sa vidéo YouTube a été retirée, malgré un très grand nombre de spectateurs il a été retiré de YouTube.

C'est parce qu'ils voulaient que les gens ne soient pas au courant de l'existence de ce médicament. Nous avons donc trouvé cela très surprenant et très troublant, parce que nous voyons tant de gens perdre leur vie, et de nombreuses personnes sont à l'hôpital dans des cas graves. Nous pourrions donc certainement les sauver. C'est donc une question de droits de l'homme, du droit à la vie et à la liberté. C'est donc ce qui a été le facteur de motivation. Et il

y avait un sentiment d'urgence pour lancer cette action en justice. Ensuite, je vous lis la déclaration publique, qui a été mise en ligne sur le site de la FLCCC.

Cette déclaration publique est datée du 12 mai, c'est à peu près au même moment que le tweet est arrivé. Dans cette déclaration publique... il y a plusieurs sections dans la déclaration. Mais ce sur quoi nous nous sommes plus concentrés, sont les erreurs, que la FLCCC a souligné dans le rapport de l'Organisation mondiale de la santé, qui dit de ne pas utiliser l'ivermectine pour le covid19.

La FLCCC a donc donné toutes les explications techniques sur la façon dont les données ont été évaluées, et certaines données importantes, les données antérieures, ont été exclues par l'OMS. La déclaration est là pour que les spectateurs aillent et vérifient par eux-mêmes.

Alors maintenant, ce que nous avons dit, nous à l'Indian Bar nous travaillons sur un principe, nous ne cherchons pas à savoir qui a raison, mais nous cherchons la vérité.

Nous avons lu sur la FLCCC et le BIRD qui ont réellement traités les patients qui avaient des symptômes graves, qui étaient gravement atteints par le covid.

D'un côté, nous avons leurs témoignages et nous avons effectivement lu sur les cas aux États-Unis.

Et de l'autre côté, nous avons ce rapport de l'OMS, qui semble être défectueux parce qu'il semble contenir des sophismes, certaines lacunes qui ont été expliquées par la FLCCC.

Notre position simple était donc L'OMS doit être tenue pour responsable, lorsque il y a des médecins, et des scientifiques, la science pour l'OMS ne peut être différente de ce que la science est, pour les autres médecins de terrain qui traitent les patients.

Nous avons donc décidé de... comme au tribunal, nous avons une discussion, le pétitionnaire soumettrait son cas et la partie adverse le contredirait, il réfuterait ce qui a été dit, et c'est ainsi que ces arguments aident le juge pour déterminer quelle devrait être la décision, le jugement final.

Nous avons donc décidé d'interroger l'OMS, pour connaître leur justification de ne pas recommander l'ivermectine, contre les points qui ont été soulevés par FLCCC nous avons donc inclus toute la partie de la FLCCC et les erreurs dans les rapports de l'OMS, et nous attendons de l'OMS nous explique, c'est donc de cela qu'il s'agit.

Et concernant la dernière partie j'ai demandé au Dr. Soumya Swaminathan de donner une réponse convaincante et une explication à chaque point qui est inclus dans le rapport de la FLCCC.

Et bien sûr, nous nous sommes appuyés sur diverses données, autres que celles de la FLCCC, celles du conseil, et il y avait un livre blanc de Dr. Surya Khan en Inde, en octobre 2020, qui dit qu'en fait, oui, l'ivermectine est utile.

Et puis, oui, la partie intéressante concerne l'éthique médicale. Nous plaçons, nous avons un organe directeur, nous avons des règles d'éthique, que nous devons suivre en tant que professionnels.

Il existe une éthique similaire, l'éthique médicale pour les médecins. Donc je voudrais juste l'article 37 de la déclaration de l'Association Médicale Mondiale d'Helsinki, qui dit "Interventions non prouvées dans la pratique clinique : Dans le traitement d'un patient individuel, lorsqu'il n'existe pas d'interventions éprouvées, un médecin peut utiliser une intervention non éprouvée si, selon son jugement, elle offre l'espoir de sauver la vie, de rétablir la santé ou de soulager la souffrance."

Donc c'était essentiellement ce qui était suivi dans différents états par les médecins, qui traitaient réellement les patients atteints de covid et qui amenaient les patients qui étaient proches de la mort à sortir de l'hôpital. Ils ont survécu, ils ont combattu le covid.

Alors pourquoi ce fossé ? Nous avons pu sentir qu'il y a beaucoup de censure et il y a beaucoup de déni, et ensuite il y a une forte tentative à bloquer toutes les informations, concernant l'efficacité de l'ivermectine dans le traitement du covid. C'est donc ce qui nous a motivé à publier cet avis juridique.

Et donc vous avez publié un avis et avez-vous reçu une réponse à ce jour ?

La réponse a été que le tweet a été supprimé. C'était la réponse, je dirais, et cela en dit long de la part du Dr. Soumya Swaminathan.

Si vous deviez passer à l'étape suivante, ce que je suppose vous ferez, parce que la réponse obtenue n'est probablement pas suffisante, devant quel tribunal allez-vous constituer ? Allez-vous attaquer l'OMS en invoquant la législation de l'Inde, sur la non-assistance aux populations indiennes ? Ou pour défaut de traitement ?

Donc Xavier, je dirais que nous sommes toujours à travailler à la stratégie. Oui, nous allons définitivement aller au tribunal, et nous allons poursuivre le Dr. Soumya Swaminathan. En fait, nous sommes en train de réfléchir à qui pourrait nous rejoindre dans le litige. Et j'aimerais partager une expérience. Après que cet avis ait été publié et qu'il a été largement diffusé dans les médias, nous avons reçu beaucoup d'appels de personnes qui ont perdu des êtres chers à cause du covid, et ils nous ont demandé : si l'ivermectine avait été administrée à leurs proches, auraient-ils été en vie aujourd'hui ? C'est donc la gravité de la situation. Donc vous voyez, la simple pensée qu'une personne aurait pu être en vie si on lui avait donné de l'ivermectine, est si troublante, qu'une action en justice contre le Dr. Soumya Swaminathan est quelque chose que nous allons certainement faire.

Et en ce qui concerne les tribunaux, je vais faire un bref résumé. A ce jour, la Cour suprême de l'Inde regroupe toutes les pétitions, et a pris une *Suo Moto Cognizance*, c'est à dire sous sa propre prérogative, donc elle a récupéré toutes les procédures qui sont réparties à travers les états en Inde concernant le Covid. En Inde, chaque état a une haute cour, qui pourrait juger l'affaire pour cet État particulier. Donc, la Cour suprême a récupéré toutes les affaires et se prononce maintenant sur les questions d'une manière globale.

Donc une des actions que nous planifions, que nous envisageons, est de déposer une demande d'intervention, car l'affaire qui est appelée concerne la gestion du covid et la gestion nationale du Covid. Et cela sera en gros une partie de la stratégie, de ce que nous pourrions éventuellement demander au gouvernement et d'envisager d'utiliser l'ivermectine non seulement en prophylaxie, pas seulement pour les symptômes légers, mais aussi pour les cas sérieux. C'est une chose sur laquelle nous pourrions demander au gouvernement de réfléchir.

Donc en gros, c'est la stratégie qui est en cours de finalisation en ce moment. Mais comme je l'ai dit, elle est encore en discussion. L'équipe d'experts est en train de voir ce qu'il faut faire.

Tout ceci est confidentiel parce que vous ne voulez pas trop parler, sinon vous dévoilez vos cartes. Et je suis sûr que c'est tout à fait normal.

Donc quand vous déposerez votre dossier, vous irez sur la base que l'OMS a entraîné une rupture dans l'égalité des chances de traitement des individus. Serait-ce donc vraiment lié à l'éthique ou est-ce lié à l'efficacité des médicaments ou à un mélange des deux ?

Eh bien, il ne semble pas que l'OMS ne soit pas consciente de l'efficacité de l'ivermectine, il semblerait. Et la raison pour laquelle je le dis, c'est la tentative désespérée à bloquer toute nouvelle positive ou les effets positifs de l'ivermectine. C'est une tentative sérieuse. Quand l'avis a été émis, l'avis contient des liens vers de nombreux sites web qui parlent des effets positifs de l'ivermectine. Quand nous avons publié l'avis, juste le lendemain l'avis a été publié et diffusé. Quelques-uns des liens, le contenu n'était pas visible. Ça disait que le contenu avait été déplacé ou supprimé.

Et nous avons dû publier une note de presse dans laquelle nous avons mentionné que vous savez, peut-être que c'était une réaction excessive et délibérée d'avoir bloqué des liens. Et puis, étonnamment, le 4e ou 5e jour, on pouvait voir le contenu réapparaître sur ces liens. Donc, en fait, je dirais, l'OMS est tout à fait consciente que l'ivermectine est efficace, et qu'elle a le potentiel d'endiguer la pandémie, mais ils la bloquent délibérément.

Donc c'est un geste délibéré, et quelle serait votre hypothèse concernant ce blocage, est-ce pour promouvoir d'autres traitements ?

Certainement Xavier, parce qu'il y a l'intérêt de big pharma, parce qu'il y a beaucoup de fonds qui sont investis, dans le développement de vaccins, les nouveaux médicaments qui arrivent, qui sont actuellement au stade des essais cliniques, certains ont déjà obtenu une autorisation d'utilisation d'urgence et ils sont déjà sur le marché. Et certainement, oui, l'aspect financier est le moteur de tout ça.

Eh bien, Dipali, merci beaucoup d'avoir pris le temps de nous expliquer la situation en Inde, l'action de Indian Bar contre l'un des représentants ou du scientifique en chef de l'OMS, en ce qui concerne sa position sur l'ivermectine, dont une partie est apparue par un tweet. Je pensais que quand on allait chez un médecin ce n'était pas sur les médias sociaux, mais c'était quelque chose en rapport avec un médicament et la santé. Mais bien sûr, Twitter semble avoir

une certaine influence en ce moment. Et merci beaucoup d'avoir pris le temps de nous expliquer la procédure. Tenez-nous au courant.

Je pense que les téléspectateurs, de FranceSoir, le peuple français, le peuple européen seront très intéressés par cette action, parce que c'est très rare, que l'on voit une action contre une organisation supranationale, et surtout les motivations et les fondements de votre affaire sont très intéressants. Et je suis sûr que ce sera une première et que ... que les yeux seront rivés sur vous. Je suis très, très heureux d'avoir eu l'occasion de vous parler aujourd'hui. Et merci beaucoup à tout le monde de vous avoir écouté.

Merci Xavier. Merci beaucoup.